État des risques naturels, miniers et technologiques au Blanc-Mesnil

Avant une vente ou une location, certains appartements et maisons individuelles doivent faire l'objet d'un état indiquant les risques naturels (inondations, mouvements de terrains, etc.) miniers et technologiques (industriels, chimiques, etc.) auxquels le logement est exposé.

Le plan de prévention des risques (PPR)

Le Blanc-Mesnil est situé dans le périmètre d'un PPR (plan de prévention des risques).

Deux aléas en matière de risques miniers sont recensés :

- Aléa « mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse » (approuvé en date du 18 avril 1995)
- Aléa « mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles » (prescrit en date du 23 juillet 2001)

Consulter le dossier d'information sur les risques naturels et technologiques de la commune	185.21 Ko

Les mouvements de terrains dus à la dissolution de gypse antéludien

Dans la commune, les **risques** de mouvement de terrain sont les **effondrements** liés à des poches de dissolution de gypse antéludien, les **tassements** et **affaissements**.

Des études et un repérage du gypse antéludien ont été menés par l'Inspection générale des carrières.

Un arrêté préfectoral du 21 mars 1986, modifié le 18 avril 1995, délimite les zones de **risques** liés aux **anciennes carrières souterraines** ou à l'existence de **poches de dissolution de gypse antéludien** .

Il vise à **autoriser** l'occupation ou l'utilisation du sol selon des **conditions spéciales** pour les terrains situés en zone d'aléa, afin d'assurer la **stabilité des constructions** : étude des sols permettant de définir les travaux nécessaires, le comblement des vides, les consolidations souterraines, les fondations profondes, etc.

Voir la carte du périmètre de risque lié à la dissolution du gypse antéludien	569.07 Ko
Plaquette d'informations sur le risque lié à la dissolution du gypse antéludien	1.31 Mo

Le phénomène de retrait et de gonflement des argiles

Le **risque de retrait-gonflement des argiles** existe. Un **plan de prévention** à l'échelle du département prescrit par arrêté préfectoral le 23 juillet 2001 est en cours d'élaboration.

Concernant l'**aléa retrait-gonflement d'argiles**, la commune comporte principalement, d'après le bureau de recherche géologique et minière BRGM, des zones d'aléa **faible à moyen** (il existe quelques secteurs en zone d'aléa fort près de la voie ferrée et dans le sud de la commune).

L'aléa est calculé à partir des types de formations argileuses présentes dans les sols. Les zones à aléa nul correspondent à des zones non argileuses.

Voir la carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles du BRGM	314.18 Ko
Plaquette d'informations sur le risque lié à la dissolution de l'argile antéludien	1.13 Mo

Contact

Direction de l'Aménagement

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 45 91 71 50
Courriel

A savoir

Pour plus de précisions sur les risques naturels, miniers et technologiques, vous pouvez consulter les sites d’informations suivants :

Les risques sur le territoire sur georisques.gouv.fr

Les aléas de retrait-gonflement des argiles sur georisques.gouv.fr

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.